



Flash Info Ademe

Bulletin d'information rapide
aux personnels
de l'ADEME

3 décembre 2008

Web et courriel

adresse électronique
sne@ademe.fr

le site du SNE-ADEME
<http://sneademe.objectis.net>

le site du SNE national
<http://www.sne-fsu.org>

Qui contacter ?

Délégués syndicaux

**Ruven
GONZALEZ**
DR Centre

**Claire
BONNEVILLE**
DR Rhone-Alpes

Délégués du personnel

**Violaine
GRILLON**
Centre de Paris

**Maryse
SERVANT**

**Maud
BÉRAUD**
DR Centre

**Walter
PERSELLO**
Centre de Valbonne

**Guy
LAURENT**
DR Bretagne

**Philippe
ISTRIA**
DR Corse

**Joël
GOARIN**
Centre d'Angers

Élus & représentants au CE

**Alain
ANGLADE**

**Fabienne
SCHIMENOWITZ**
DR Ile de France

**Didier
CHÉREL**

Stéphane LECOINTE
DR Bretagne

**Laurence
MÉCHIN**
Centre de Valbonne

**Denis
MAZAUD**
Centre d'Angers

**Thérèse
GIORDANO**
Centre de Paris

**Michel
CAIREY-
REMONNAY**
DR Franche-Comté

Représentants au CA

**André
TUEUX**
DR PACA

**Hervé
PERNIN**
DR Ile-de-France

Actualité, brèves du Comité d'Entreprise du 25 novembre

Nouveau rapport « égalité professionnelle à l'ADEME » : peut mieux faire et maintenant ?

La situation est plutôt satisfaisante mais pas totalement. Il existe des écarts de salaires, des moindres promotions (en nombre et en points attribués) pour certaines catégories de salariés : les temps partiels, les séniors, les personnes handicapées, les représentants du personnel, les personnels en délégations régionales, les femmes. L'étude montre également que si vous avez été embauché en CDD, votre salaire en souffre une fois passé en CDI.

Selon le cabinet mandaté par la direction, ces écarts s'expliquent au cas par cas et ne constitueraient pas une discrimination.

Aujourd'hui la direction est, la plupart du temps, vigilante à ne pas créer d'inégalité et celles qui demeurent ne sont pas très importantes, mais les pratiques du passé n'ont pas été encore corrigées.

Et maintenant que va faire la direction ? Nous avons demandé de réunir le comité de suivi l'accord d'entreprise Egalité Professionnelle. Nous reviendrons prochainement plus en détail sur cette étude.

Budget (EPRD) 2009 : une forte hausse en intervention mais le fonctionnement ne suit pas.

Les budgets sont en très forte progression pour l'intervention (+ 67 % ou + 215 M€ à gérer) mais pas pour le fonctionnement et notamment sur les postes supplémentaires (+ 8 % ou + 35 postes en 2009 et 30 postes mis à disposition par les DREAL et DDEA (services déconcentrés du MEEDDAT, ex DRE-DRIRE-DIREN et DDE-DDA).

C'est une marque de confiance des tutelles certes, mais c'est un défi de taille pour nous tous. Aurons-nous la capacité de mettre en œuvre tous ces nouveaux plans, programmes et fonds (démonstrateur, chaleur, déchet, sites pollués, points noirs bruit, communication) d'autant plus que les modalités ne sont pas encore finalisées ?

Pour les spécialistes des logiques comptables de l'ADEME : les tutelles nous imposent un « jeu » sur les CP et AE dont on se demande encore comment on pourra se sortir en 2009 et surtout à l'avenir.

Il faut aussi se souvenir de nos expériences passées où les évolutions rapides de budgets, ont parfois eu des suites malheureuses (licenciements, gels...).

Etude sur nos frais de déplacement : on le savait ! Nombre de remboursements ou indemnités sont insuffisants. Reste à la direction de les augmenter sur la base des propositions suivantes :

- pour les nuitées : relever le plafond de l'ordre de 10 €.
- pour les repas : relever les barèmes et différencier le repas du soir toujours plus cher ;
- pour les déplacements avec un véhicule personnel, s'inspirer du barème fiscal sans inciter à l'usage de gros véhicules souvent polluants ;
- pour les déplacements à l'international, il est proposé d'appliquer le barème de la commission européenne mais il reste à vérifier s'il est toujours avantageux ;
- enfin mettre en place un comité de suivi pour ne plus se décaler systématiquement.

A suivre en décembre avec l'avis de la direction.

Chantal JOUANNO : Les nouvelles des chantiers RGPP, CMPP et organisation interne

Calendrier serré avec plusieurs exercices en cours :

– **Le Contrat d'Objectif (COB)** avec les tutelles : pas d'avenant, ni de refonte : on intègre cependant les mesures « Grenelle » en limitant les indicateurs à 15. Projet rédigé fin 2008, signature 1^{er} trimestre 2009.

– **La Convention de gestion** pour les futurs MAD et la gestion des mesures Grenelle : elle précisera nos relations avec les tutelles et le qui fait quoi. Le projet est à finaliser dans le mois et pour une signature en fin d'année.

– **L'adaptation de l'organisation** : comme ça fonctionne et que la charge de travail à venir est immense (au moins la Présidente le reconnaît), il n'y aura pas de remise en cause générale mais de simples adaptations... deux objectifs sont recherchés : renforcer l'expertise en région et identifier des DR pilotes sur certains dossiers ; améliorer les relations et liaisons entre DR et directions techniques (bonjour le serpent de mer !). Rassembler les directions qui construisent des outils. Enfin chaque fonds Grenelle sera piloté par un chef de projet. L'accueil de ces fonds ne devra pas déstabiliser l'Agence.

– **Le décret «ADEME»** devrait sortir rapidement et confirmer notamment pour les délégations régionales que les préfets de régions (futurs Délégués Régionaux) présideront les CRA. Mais en l'absence du préfet, le directeur régional (ex DR ADEME) aura délégation, signera les conventions et projets cadres. Les délégations continueront à être pilotées par les directeurs régionaux. Pour le CA, les tutelles seront mieux représentées.

Et pendant ce temps notre sort se décide sans nous et ailleurs ! Les propos de notre Présidente étaient rassurants. Dommage qu'elle ait oublié de nous parler du courrier du MEEDDAT, notre ministère de tutelle, courrier reçu quelques jours avant. Nous aurions apprécié une explication de texte et une vive réaction de sa part.

La Commissaire Générale au Développement Durable, Mme PAPPALARDO, que l'on a bien connue, écrit une note aux préfets de région sur la mise en œuvre du Grenelle sur les territoires. On peut y lire : « *De même l'ADEME a vocation à développer des missions d'expertise, mais elle n'a pas les moyens humains nécessaires pour intervenir directement auprès de nombreuses collectivités. Elle a donc vocation à être remplacée progressivement par les DREAL dans les tâches de sensibilisation et d'appui méthodologique direct auprès des collectivités.* » Cette fois-ci, on ne pourra pas dire que c'est parce que les hauts responsables du MEEDDAT ne savent pas bien à quoi sert l'ADEME.

Résumons : 1– Nos tutelles nous demandent de nous recentrer sur notre rôle précurseur, 2– Elles commencent par faire le contraire en mettant les délégations régionales sous tutelle des préfets, 3– Elles nous surchargent de nouvelles missions (fonds chaleur, plan de communication du MEEDDAT...) qui sont tout sauf précurseurs, 4– Elles préparent le transfert de nos missions vers les DREAL sans évoquer la moindre orientation pour notre avenir.

A quand la suite ? Aucune réaction de la Présidente, des directeurs et des délégués ! Notre Ministre a raison, nous sommes comme les petits nains, «humbles et joyeux», aurions-nous égaré Grincheux dans la forêt des réformes ?

Et nous ne sommes pas rassurés par le projet interne de « **guide de bonnes pratiques DR/Préfets** » qui propose de prévenir le Préfet pratiquement pour toute communication ou message technique... **ni par la note sur « l'expertise attendue de l'ADEME »** qui dit clairement que **l'expertise de l'ADEME est en danger.**

Une clarification de notre situation et de notre avenir s'impose. Personne n'est consulté, ni sur le fond, ni sur la future organisation et tout sera bouclé à la fin du mois. Il est souhaitable que les services et les DR soient mieux associés à ces décisions.

Suite à l'élection des Présidents et Vice-présidents des commissions du CE, un appel à candidature va pouvoir être lancé pour désigner les membres des commissions du CE parmi les salariés volontaires.

Projet de plan de formation interne 2009 : un projet ambitieux avec plusieurs formations nouvelles en attendant la version définitive pour décembre.

A vos agendas : Pour 2009, les ponts et les rtt fixées par la direction seront les 2/01, 22/05, 13/07, 14/08, 17/08, 24/12 et 31/12.

Adhérez au SNE : pourquoi c'est important

- **Pour défendre notre outil de travail et représenter les intérêts des salariés** auprès de l'employeur et des acteurs de la société avec des valeurs d'éthique, de solidarité, de justice et d'engagement ;
- **Parce que l'action syndicale s'appuie en premier lieu sur les moyens humains** mais aussi sur les moyens financiers ;
- Disposer de ressources humaines et financières propres nous garantit notre indépendance et nos libertés d'opinion et de choix.

Contact : sne@ademe – Site Internet : <http://sneademe.objectis.net>